



Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la ville de Bastia du vendredi 5 mars 2021

Objet : Attribution de subventions aux coopératives scolaires au titre de l'exercice 2021

Date de la convocation : vendredi 26 février 2021

Date d'affichage de la convocation : vendredi 26 février 2021

L'an deux mille vingt et un, le 5 mars à 14h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée :	43
Nombre de membres en exercice :	43
Quorum :	22
Nombre de membres présents :	36
Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.	

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur De ZERBI Lisandru ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Monsieur DALCOLETTI François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame Françoise FILIPPI ; Madame GONZALEZ-COLOMBANI Carulina ; Monsieur GRASSI Didier ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame GUIDICELLI Lauda ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur De CASALTA Jean-Sébastien ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur TATTI François ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents : Madame BELGODERE Danièle.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame CARRIER Marie-Dominique à Madame Françoise FILIPPI ;
Madame PELLEGRINI Leslie à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Monsieur ROMITI Gérard à Monsieur LINALE Serge ;
Madame GRAZIANI-SANCIU Livia à Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ;
Madame VESPERINI Françoise à Monsieur TATTI François.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul Tieri élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu l'avis favorable de la commission des affaires économiques, sociales, culturelles et de l'éducation en date du 2 mars 2021 ;

Considérant que dans le cadre du temps scolaire, notre collectivité contribue à soutenir des actions éducatives et pédagogiques inscrites au projet d'école afin de favoriser la réussite scolaire ;

Considérant que les demandes de subvention émanant des associations intervenant sur le temps scolaire seront examinées ultérieurement et présentées ultérieurement ;

Considérant les demandes de subventions concernant 14 coopératives scolaires sur les 20 écoles que compte la ville ;

Considérant les demandes de subvention déposées pour un montant total de 21 224, 24 € ;

Considérant que le montant total des demandes de subventions est inférieur aux années précédentes : certaines actions n'ayant pu être réalisées en 2020 en raison de la situation sanitaire et de la fermeture des écoles de mars à mai, elles ont donc été reportées à 2021.

Après avoir entendu le rapport de Ivana POLISINI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** l'attribution de subventions suivante pour un montant total de 21 224, 24 € :

COOPERATIVES SCOLAIRES	Subventions 2021 sollicitées en €	Subventions 2021 proposées en €
REYNOARD ELEMENTAIRE	1 800	1 800
REYNOARD MATERNELLE	641	641
AMADEI MATERNELLE	810	810
AMADEI ELEMENTAIRE	/	/
DESANTI ELEMENTAIRE	4 000	4 000
DESANTI MATERNELLE	/	/
DEFENDINI ELEMENTAIRE	/	/
DEFENDINI MATERNELLE	1 500	1 500
SUBISSI MATERNELLE	1 000	1 000
SUBISSI ELEMENTAIRE	2 088	2 088
CALLONI ELEMENTAIRE	/	/
CALLONI MATERNELLE	717	717
VENTURI ELEMENTAIRE	1 000	1 000
VENTURI MATERNELLE	650	650
CARDO ELEMENTAIRE	1 000	1000
CH.ANDREI	4 057.04	4 057.04
CHARPAK ELEMENTAIRE	/	/
CHARPAK MATERNELLE	461.20	461.20
GAUDIN	1 500	1 500
TOTAL	21 224, 24 €	21 224, 24 €

Article 2 :

- **Précise que** la dépense sera inscrite au BP 2021, compte 657400, fonction 20.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Pierre Savelli